



## Prestation de Serment pour Clôture de Succession : est-ce possible à distance ?

Par **Mme C.**, le 15/11/2023 à 09:08

Bonjour,

Mes enfants et moi résidons à l'étranger et le dossier de succession de mon père a été finalisé en début d'année. Il ne reste qu'une prestation de serment à réaliser afin de clôturer le dossier. Le notaire en charge de la succession exige que nous nous rendions en personne à son cabinet pour la faire. Résidant en Chine, il nous est difficile d'envisager un voyage à trois jusqu'à Nantes (Couëron) juste pour cela.

Pouvons-nous la réaliser à distance ou par l'intermédiaire d'un notaire local, moyennant traduction certifiée ? La prestation de serment est-elle obligatoire, comme il nous a été dit, car elle serait la date de départ du délai fiscal du dossier de succession ?

Je vous remercie de votre retour,  
Bien Cordialement,

Mme C.

Par **Pierrepauljean**, le 15/11/2023 à 09:22

bonjour

dans les dossiers de succession de mes parents, il ne m'a jamais été demandé de prêter serment

avez vous contacté la chambre départementale des notaires ?

on fait une quantité d'actes en visio par des procédures homologuées.

Par **Marck.ESP**, le 15/11/2023 à 10:01

Bienvenue

Un notaire est la seule autorité compétente pour recevoir le serment, renseignez vous auprès

des autorités consulaires.